

OBJECTIFS

- J'ai besoin de ressource de printemps pour des animaux à fort besoin, pour libérer les prairies ? → Je cherche à avoir des parcours assez ouverts, herbeux.
- J'ai besoin d'une ressource qui se garde pour l'été ou l'automne, ou encore de gagner de la sécurité face aux aléas climatiques ? → Je cherche un équilibre entre la broussaille et l'herbe, pour que mon troupeau puisse circuler et avoir un meilleur report de ma ressource.

Réouvrir et aménager

Réouvrir ne suffit pas à garder un milieu ouvert. Les débroussaillages doivent s'intégrer dans une séquence technique de gestion durable du territoire. Pour obtenir une efficacité optimale, il est indispensable de conjuguer les effets des différentes interventions (débroussaillages mécaniques, brûlage...) à ceux du pâturage.

A retenir

Les travaux d'ouverture peuvent se réaliser sur tous les types de landes, à condition que la broussaille ne soit pas trop dense et que le fond pastoral (l'herbe) soit encore présent et de bonne qualité.

PAC & ouvertures

Depuis la réforme de la PAC de 2015, intervenir sur vos parcours permet aussi de sécuriser l'activation de vos DPB.

Rendez-vous dans la rubrique **Plan viande** du site de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales pour plus d'informations.



RÉSULTATS POSSIBLES

Les parcours embroussaillés peuvent offrir une ressource pastorale très intéressante. Quelques exemples :

- Maquis & garrigues : 200-600 kgMS/ha
- Lande avec épineux : 500-1 000 kgMS/ha
- Lande à genêt purgatif : 300-600 kgMS/ha

POUR CONCRÉTISER ET FINANCER VOTRE PROJET

- Carole DUPERRON, technicienne Cellule brûlage dirigé, 06.09.05.50.31
- Chrystel COSTA, technicienne Travaux pastoraux (ASA & GP), 06.85.38.48.45
- Service élevage Chambre d'agriculture, 04.68.35.74.25

Partenaires territoriaux :



AMÉLIORER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DE MON CHEPTEL

OUVRIR MES ZONES PASTORALES

L'ouverture des zones pastorales est un levier pour gagner des ressources alimentaires. Avec 90% de surfaces pastorales, l'enjeu est majeur dans les Pyrénées-Orientales. Sur de nombreux secteurs la dynamique de fermeture est visible et des marges de manoeuvre existent.

Tour d'horizon des recommandations

Financiers :



Partenaires Plan Viande :



JUILL-2019

www.po.chambre-agriculture.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

NI TROP TARD, NI TROP SOUVENT

Ne pas trop attendre pour avoir un résultat de qualité sur la ressource. Attendre qu'un milieu soit très fermé n'est pas une économie car les travaux sont alors plus coûteux.

Pas trop souvent, parfois les interventions d'entretien pourraient être allégées, ciblées sur certaines zones problématiques tout en conservant une partie des broussailles.

Le temps entre 2 interventions se raisonne, selon la dynamique de végétation et sa gestion. Plus on attend, plus l'impact sur le milieu, les coûts de réalisation sont importants et la réponse pastorale est longue.



Lande à genêt purgatif très fermée. Le retour de l'herbe sera long et les rejets difficiles à contrôler après ouverture.



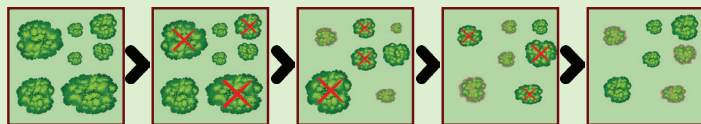
Lande à genêt purgatif fermée, avec encore de l'herbe. Il est encore temps d'intervenir mais il ne faut pas tarder !

TYPES D'INTERVENTION



En plein
repousse de l'herbe à long terme, travaux onéreux, entretien fréquent pour maintenir le milieu, grande quantité de broyat laissé, décomposition longue.

ÉVOLUTION SUR 15 - 20 ANS



En layon / mosaïque
facilite la pénétration du troupeau sur des zones non accessibles, coût raisonnable, entretien par le pâturage et repasse légère chaque année.

DIFFÉRENTES TECHNIQUES

Techniques	Avantages	Inconvénients	Coût (/ha)
Débroussaillage mécanique	Grandes surfaces, broyage propre et fin	Équipements spécifiques, nécessite travail entreprise	800 à 2 000€
Brûlage dirigé	Pas de rémanents, adapté aux terrains accidentés.	Favorise espèces rudérales, résultats parfois mitigés (selon conditions climatiques)	35 à 1 200€
Débroussaillage chimique	-	Coûteux, conditions de mise en oeuvre difficiles, résultats peu concluants, fort impact environnemental	-

Brûlage ou débroussaillage ?

Le brûlage pastoral ou écobuage est à privilégier sur les zones non mécanisables. Il donne de bons résultats sur les garrigues, les landes à genêt purgatif ou à callune. Il est à éviter sur les pelouses, hormis les pelouses à féтуque paniculée, dans l'objectif d'éliminer de la litière. Dans des zones de broussailles très denses et peu pentues, un brûlage dirigé permet une première ouverture de milieu pour déterminer les zones mécanisables. Il peut être utilisé en complément ou alternativement à un traitement mécanique.

Le débroussaillage mécanique peut se réaliser sur tous les types de landes. Les facteurs limitants sont la pente, l'accessibilité, la quantité de cailloux, le volume de broussailles à broyer ou la taille de charpente. Il faut s'assurer de réaliser un entretien régulier après les premiers travaux d'ouverture : « ce qui a mis 30 ans à se fermer mettra au moins 30 ans à se rouvrir ». Les landes à épineux sont difficiles à gérer par le pâturage après des interventions en plein sur de grandes surfaces. Sur ces milieux, il est préférable de privilégier les travaux mécaniques progressifs si possible, voire des remises en culture temporaires si l'objectif est d'obtenir une pelouse très ouverte.

Des alternatives ... du classique à l'innovant

Cette pratique peut se révéler efficace sur des églantiers ou noisetiers. L'arrachage fait appel à la fourche du tracteur par exemple.

Le broyeur à chenilles et à marteaux fixes télécommandés. Sa caractéristique principale est l'utilisation sans opérateur à bord. Il peut s'attaquer à des pentes abruptes jusqu'à 60° en montée, en descente et en diagonale grâce aux chenilles extensibles et à son centre de gravité bas. Il est capable de s'attaquer à une végétation allant jusqu'à 5-6 cm de diamètre. Son coût d'intervention varie entre 1500 et 4 000€/ha en fonction de la configuration du terrain et du type de végétation.



PRÉALABLES RÉGLEMENTAIRES

- **Autorisation environnementale** selon le secteur (Natura2000, réserve naturelle, ...) Zonages consultables sur : www.geoportail.gouv.fr
- **Autorisation de déboisement** auprès de la DDTM pour les zones boisées de plus de 30 ans. Plus d'informations sur : www.service-public.fr
- **Autorisation pour le brûlage dirigé.** Le brûlage dirigé de moins de 1ha est soumis à déclaration et celui de plus de 1ha est soumis à autorisation de la Commission Départementale de Brûlage Dirigé Plus d'information sur : www.prevention-incendie66.com

- **Autorisation du propriétaire** privé et/ou public (commune, ONF, ...)
- **Au-delà des autorisations administratives**, il convient d'identifier les éléments à préserver en particulier pour les écobuages : les bosquets, lignes électriques, vestiges, ruines... mais aussi vos clôtures, parcs de tri, bâtiments, et de bien délimiter le périmètre du projet en fonction de sa végétation et du résultat souhaité.
- N'oubliez pas d'évaluer l'impact sur les autres utilisateurs du territoire : chasseurs, randonneurs, apiculteurs, forestiers, ...